



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 18 décembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation, Étaient présents :

12 décembre 2024 Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien

Date de publication sur le site internet de la ville CORITON, Mme Annic DESSAUX, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HUTTEB, M. Louis Marie LE GAERERIC, Mme Dominique LEPERME

VIII^e, M. Luc HITTIER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÈME,
23 décembre 2024 M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL,
M. Alexandre VOIMENT.

Nombre de conseillers Procurations :

En exercice 29 Mme Céline CIVES à M. Dominique GALLIER, M. Thierry DUPRAY à
Présents 20 Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Lionel DURAMÉ à M. Paul
Votants 26 GONCALVES, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, Mme Brigitte
MALOT à M. Éric BLONDEL, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Annic
DESSAUX.

Excusés :

Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, Mme Aurore LAINÉ.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-100 | **Concession Enedis - Présentation du CRAC 2023**

Monsieur le Maire expose :

Le 24 septembre 2013, la concession de distribution et de fourniture d'électricité a été conclue avec Enedis pour une durée de 30 ans pour la commune déléguée de Caudebec-en-Caux.

Le cahier des charges de concession prévoit que le concessionnaire présente, chaque année, un compte rendu d'activités (CRAC) pour l'année écoulée faisant apparaître notamment un rapport d'exploitation, un bilan annuel des investissements réalisés et un rapport sur la qualité du service.

En novembre 2024, ENEDIS a remis à la commune de Rives-en-Seine le CRAC de l'année 2023, le document a été présenté à la commission de délégation des services publics le 2 décembre 2024.

Quelques chiffres :

- En 2023, la commune déléguée de Caudebec-en-Caux a 2 670 points de livraison (PDL) contre 2671 en 2022.
 - Entre 2022 et 2023, les installations de production sont passées de 18 à 24 (96 % sont des installations photovoltaïques). Les installations de production ont produit en 2023 une quantité d'énergie égale à 91 821 kWh contre 89 066 kWh en 2022.
 - La durée moyenne de coupure des clients Basse Tension est de 160 minutes en 2023 contre 80 minutes en 2022. Les coupures de 2023 sont majoritairement dues à la tempête Ciara.

- Les investissements d'Enedis en 2023 sur Caudebec-en-Caux : 108 000 € pour des travaux de raccordement, 2 000 € pour la performance du réseau (pose de Linky) et 12 000 € pour des travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires soit 121 000 € au total.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 05 du Conseil municipal de Caudebec-en-Caux du 20 juin 2013 relative au contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés,
Vu la convention du 24 septembre 2013 conclue entre Enedis et la commune,
Vu l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités, modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui définit la commission de délégation de service public et encadre ses modalités de composition, d'élection et de fonctionnement,
Vu la délibération DL2021-086 du Conseil municipal du 24 novembre 2021 relative à l'élection de la commission de délégation de service public,
Vu l'avis favorable de la Commission de délégation de service public du 2 décembre 2024,

Considérant la nécessité de présenter, chaque année, un compte rendu d'activités (CRAC) pour l'année écoulée faisant apparaître notamment un rapport d'exploitation, un bilan annuel des investissements réalisés et un rapport sur la qualité du service,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rapport annuel 2023 remis par ENEDIS, délégataire du service public de distribution et de fourniture d'électricité sur la commune déléguée de Caudebec-en-Caux.

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel présenté par Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOUQUET